



Caution volé, humiliation, racismisme

Par **Rutkowska Oliwia**, le **28/11/2016** à **22:39**

Bonsoir, il a un mois moi et ma mère avons quitter notre logement précipitamment, sans préavis car il était devenu insalubre, l'humidité était horrible. Pendant l'état des lieu NOUS avons rendu les clés, dans l'état des lieu le Proprietaire coche que TOUT est bien sauf deux petit trous dans le mur et NOUS promet de rendre La caution mais pas aujourd'hui. Depuis plus de nouvelle, il fait le mort. Aujourd'hui je reçoit une lettre, il ne NOUS rendra pas la caution (dont NOUS avons tres tres besoin), apparemment le robinet est cassé (ce qui est faux), les clés n'on pas etait rendu (alors que rendu en main propre). Apparemment ces traveaux imaginaire vont le coûté 900€. Nous avons aussi etait victime de racisme (mon copain matte de peau ne devait pas venir car il allais la voler), ma mère a etait menacé ("si tu ne fait pas comme je veux tu payera encore plus je connais TOUTs les lois") ma mère est une étrangère elle parle pas bien français, elle a etait humilier devant son employeur jusqu'à la faire pleurer et enfin notre vie privée n'était pas respectée (écoute au Porte...). Que faire ? Aidez moi s'il vous plaît

Par **Visiteur**, le **28/11/2016** à **23:14**

Vous pouvez intervenir auprès de la DDASS pour faire constater l'insalubrité du logement et réclamer votre caution avec une lettre comme celle-ci.

Nom, prénom et coordonnées du locataire]

Objet : Mise en demeure de restitution du dépôt de garantie

[Madame/Monsieur] ,

A ce jour, vous ne m'avez pas restitué mon dépôt de garantie d'un montant de [indiquez le montant du] pour le logement situé : [adresse] .

Je vous rappelle que suite à mon départ le [date] , un état des lieux contradictoire a été établi le [date] , Les clés vous ont été remises le [date de remise des clés] .

Aucune dégradation n'a été commise, l'état des lieux de sortie est conforme à l'état des lieux d'entrée. Donc, selon l'article 22 de la loi du 6 juillet 1989, la restitution du dépôt de garantie doit intervenir dans un délai de 1 mois à compter de la remise des clés, Sans quoi, il sera majoré d'une somme de 10 % du loyer mensuel hors charges, pour chaque mois de retard. Et à ce jour, le délai de restitution est dépassé.

Je vous mets donc en demeure de me restituer la somme de [somme due] pour le dépôt de garantie majoré de [majoration selon le nombre de mois de retard] dans un délai de [délai] à compter de la réception de la présente. A défaut, je me verrai contraint de saisir le tribunal compétent.

Cordialement,

[Signature]